

# Compte rendu du CTA du 5 septembre 2019

## Déclaration liminaire

À l'ouverture du CTA, nous avons tenu à saluer, dans notre déclaration liminaire, les luttes menées au cours de l'année passée contre les réformes des lycées et contre la loi Blanquer. Nous avons également rappelé notre opposition à la surenchère nationaliste avec l'affichage du drapeau dans les classes et notre opposition à la mise en place des PIAL (voir [ici](#)).

Face aux mauvais coups qui se préparent, nous avons redit que nous continuerons à défendre la justice sociale, la solidarité et l'égalité femmes/hommes.

## Ajustements carte scolaire 2019/2020 (1er degré)

Un groupe de travail qui s'était tenu fin août avait abouti à l'ouverture de 4 classes supplémentaires dans l'académie. Le CTA du 5 septembre 2019 a validé ces mesures et a permis aux organisations syndicales de renouveler la demande d'ouverture de la liste complémentaire afin de pallier par avance les problèmes de remplacement.

Les représentants de SUD éducation Paris ont par ailleurs attiré l'attention de l'administration sur la situation préoccupante des UPE2A, dont les effectifs sont d'ores et déjà très chargés, en particulier dans le secteur du 19e arrondissement dans lequel le rectorat avait procédé à deux fermetures de postes l'année dernière.

Le rectorat a répondu que des moyens avaient été mis de côté pour implanter éventuellement de nouvelles UPE2A et que la situation était suivie de près avec le Casnav.

**⇒ Si vous avez connaissance de situations préoccupantes, en UPE2A ou ailleurs, n'hésitez pas à nous contacter !**

## Ecole inclusive et PIAL

Le CTA du 5 septembre a été l'occasion d'un premier bilan du déploiement des « pôles inclusifs d'accompagnement localisés » (PIAL), instaurés par la réforme Blanquer.

Pour en savoir plus sur les PIAL, voir [ici](#).

Le rectorat a commencé par faire un bilan chiffré de l'accompagnement des élèves en situation de handicap :

- environ 10 000 élèves bénéficient d'une reconnaissance de handicap ;
- parmi ces 10 000 élèves, environ 2 000 sont scolarisé-es dans des dispositifs collectifs (Ulis) et 8 000 sont scolarisé-es dans des classes ordinaires ;
- parmi les 8 000 élèves en inclusion individuelle, environ 20 % relèvent des PIAL ;
- il y a aujourd'hui 525 AESH affecté-es dans des PIAL, soit environ 20 % du nombre total d'AESH, ce qui représente entre 10 et 30 AESH par PIAL ;
- les PIAL couvrent 27 collèges et 152 écoles + 2 lycées.

Interrogée par les organisations syndicales, l'académie a reconnu que la mise en place des PIAL, conjuguée au nouveau cadre d'emploi des AESH (voir le décriptage de la nouvelle circulaire [ici](#)), avait rendu le recrutement très compliqué en ce début d'année.

Comme l'avait dénoncé le collectif des AESH qui avait appelé à un rassemblement devant le rectorat le 29 août (voir [ici](#)), la situation des AESH à la veille de la rentrée était catastrophique : de très nombreux renouvellements de contrats n'étaient pas encore signés et de nombreuses affectations n'étaient pas encore connues.

Le rectorat s'est engagé à régulariser au plus vite la situation en proposant systématiquement des renouvellements de contrat datés du 1er septembre. En revanche, l'administration n'a pas encore été en mesure de nous fournir un bilan chiffré du nombre d'AESH manquant-es et du nombre d'élèves ne bénéficiant pas encore de l'accompagnement nécessaire... Vu les conditions de travail très précaires qui sont offertes aux AESH, le rectorat n'a pas à chercher loin les raisons de ces difficultés de recrutement. Pour l'instant, ce sont les élèves nécessitant une prise en charge importante (de 18h à 24h) qui sont prioritaires pour l'affectation d'un-e AESH.

**⇒ SUD éducation Paris continue de revendiquer un statut de fonctionnaire pour les AESH par la titularisation sans conditions. Nous soutenons le collectif des AESH parisien-nes et nous nous tiendrons aux côtés des collègues mobilisé-es dès la rentrée.**